

MAIRIE DE MICHERY



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Mairie de Michery

20/09/2013

Contenu

INSCRIPTION À L'OPÉRATION « CŒURS DE VILLAGES PLUS » DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE	2
PRISE EN COMPTE DE LA FACTURE SPANC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2
SÉCURISATION DU CARREFOUR RUE CHARLES DE GAULLE	3
DEVIS DES CARS SÉNONAIS POUR LE CIRCUIT PISCINE MICHERY/ SERBONNES / PONT SUR YONNE	3
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PONT SUR YONNE POUR L'UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE	3
ADMISSION EN NON VALEUR	4
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ND CLASSE	4
INDEMNITÉ DU COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2013	4
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE	5
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE POUR UN ENFANT DU CLIS	5
FERMETURE DE LA MAIRIE À L'OCCASION DU PONT DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013	5
COMMUNICATION DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES	5

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT SEPTEMBRE À 20H30 LE CONSEIL MUNICIPAL RÉGULIÈREMENT CONVOQUE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRÉSENTS: Francis GARNIER, Jacques PISCAGLIA, Michel LACOSTE, Patrice PILON, Christian MESSAGE, Philippe DELETTRE, Gisèle DAUTEL, Marie-Claire DUFAUD-MEYER, , Anne-Marie MALLERON

Absents et excusés: Véronique RAYET qui a donné pouvoir à Francis GARNIER, Marcel MAZALEYRAT a donné pouvoir à Jacques PISCAGLIA

Absents : Maryvonne OBERSON, Isabelle ROGIER
Secrétaire de séance : Michel LACOSTE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2013, signé par tous les membres présents.

INSCRIPTION À L'OPÉRATION « CŒURS DE VILLAGES PLUS » DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

Au vu de l'étude globale conduite sur le centre bourg, la commune de Michery :

- Sollicite du Conseil Régional son inscription au sein de l'opération « cœurs de villages plus » ;
- Décide au cours des quatre ans de procéder :

- à la création de logements locatifs ;
- au développement des services à la population, ainsi que des locaux commerciaux artisanaux ou de services marchands de première nécessité ;
- à la mise en valeur des espaces publics : aménagement de la place de la mairie et parvis ouest de l'Église.

Le CM approuve à l'unanimité l'inscription à l'opération « cœurs de villages plus » mais émet une réserve en ce qui concerne l'emplacement de la boulangerie.

[Retour](#)

PRISE EN COMPTE DE LA FACTURE SPANC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nous rappelons que par délibération du 14 septembre 2013, le montant de la participation de chaque riverain de la zone d'assainissement collectif à la mise en place de sa boîte de branchement a été fixé à 600 €, payables en trois ans (200 € par an).

Or, certains riverains de la zone d'assainissement collectif ont été amenés à faire contrôler leur installation d'assainissement individuel par le service de la Communauté de Communes (SPANC), avant que nous ayons pu interrompre ces contrôles.

Dans la mesure où ces contrôles n'étaient pas justifiés pour les habitations devant être raccordées, à terme, à un réseau d'assainissement collectif et dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose de rembourser ces frais de contrôle de 95€ aux riverains concernés, à l'occasion du paiement de leur première annuité de la participation à la boîte de branchement.

Pour permettre la prise en compte de cette mesure, il est demandé à toutes les personnes concernées, situées dans la zone d'assainissement collectif, de bien vouloir transmettre à la mairie une copie de leur facture SPANC payée.

Le CM approuve à l'unanimité.

[Retour](#)

SÉCURISATION DU CARREFOUR RUE CHARLES DE GAULLE

A l'occasion des travaux de pose du réseau d'assainissement collectif rue Charles de Gaulle, la commune envisage de sécuriser le carrefour de la rue Charles de Gaulle et de la rue des Bertauches :

- élargissement du trottoir face au café ;
- création de passages piétons surélevés ;
- mise en place d'une « zone 30 ».

L'entreprise RCM titulaire du marché des travaux d'assainissement sur cette partie de la commune propose de réaliser ces travaux pour un montant HT de 44.479,29 €.

Monsieur le Maire propose de saisir l'opportunité du chantier RCM de l'assainissement collectif dans cette partie du bourg et de retenir cette offre.

Le CM approuve à l'unanimité.

[Retour](#)

DEVIS DES CARS SÉNONAIS POUR LE CIRCUIT PISCINE MICHERY/ SERBONNES / PONT SUR YONNE

Le Maire présente le devis des « CARS SÉNONAIS » concernant le transport des élèves de MICHERY au bassin d'apprentissage de Pont sur Yonne.

Ce devis est valable pour l'année scolaire 2013-2014.

Le prix du service, par transport, est fixé à 79,6€ TTC (TVA 7% incluse).

La présente convention débutera à la rentrée scolaire pour se terminer au mois de juin de la même année scolaire.

Le Maire présente le devis, des « CARS SÉNONAIS » concernant le transport des élèves de MICHERY à la piscine de Serbonnes.

Ce devis est valable pour l'année scolaire 2013-2014.

Le prix du service, par transport, est fixé à 66,50 € TTC pour l'année scolaire 2013/2014.

La présente convention débutera le 27 septembre 2013 jusqu'au 20 décembre 2013.

Le CM approuve à l'unanimité les deux devis.

[Retour](#)

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PONT SUR YONNE POUR L'UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la commune de PONT SUR YONNE et le service de l'ÉCOLE MATERNELLE de la commune de MICHERY, concernant l'utilisation du bassin d'apprentissage de natation de PONT SUR YONNE.

Les tarifs s'élèvent à **23,33€ TTC** le créneau de 40 minutes (soit 35.00€ le créneau d'une heure) ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement de **1,30€ TTC par élève**.

L'école maternelle de Michery bénéficiera des créneaux suivants :

Le vendredi de 14h50 à 15h30 de septembre à fin décembre 2013 soit 11 séances,

Le jeudi de 9h30 à 10h10 d'Avril à fin Juin 2014 soit 9 séances.

Le CM approuve à l'unanimité

[Retour](#)

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a reçu un courrier de la Perception de Pont sur Yonne lui demandant de faire connaître sa décision concernant l'état de non-valeur pour les années 2010 et 2011 pour la commune de MICHERY.

Le CM approuve à l'unanimité l'état de non-valeur pour un montant de 39,10 €

[Retour](#)

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ND CLASSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE, à compter du 3 JANVIER 2014, pour assurer l'entretien de la commune, les crédits sont inscrits au budget et la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à son grade.

Le CM approuve à l'unanimité

[Retour](#)

INDEMNITÉ DU COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2013

Comme les années précédentes il nous est demandé de procéder au mandatement de l'indemnité annuelle allouée à notre comptable du trésor, tant au titre des dépenses de MICHERY que du traitement de notre budget annuel.

VU, l'article 97 de la loi 82.213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions,

Vu le décret 82.979 du 19.11.1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16.09.1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16.12.1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

- d'accorder l'indemnité de conseil de 461,31€ pour l'année 2013, sur lequel ont été précomptées les cotisations obligatoires (CSG, RDS et 1% solidarité)
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45 ,73 € soit un total de 507,04 €

[Retour](#)

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire informe le CM que la ligne de trésorerie n° 093797 arrivera à échéance le 30/11/2013 prochain.

Il informe le CM qu'il a fait une demande de renouvellement auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne et qu'il est toujours en attente de leur proposition concernant le renouvellement de celle-ci ainsi que des conditions de remboursement.

Le CM approuve à l'unanimité

[Retour](#)

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE POUR UN ENFANT DU CLIS

Le Maire informe le CM qu'une demande de participation au service de la restauration scolaire pour un enfant de notre commune fréquentant la CLIS (Classe pour l'inclusion scolaire) nous est demandée par la commune de Pont-Sur-Yonne.

En effet, le coût de la cantine n'est pas inclus dans le calcul annuel.

Selon la délibération prise par la commune de Pont-Sur-Yonne en juillet 2013, le prix d'un repas pour les élèves n'habitant pas la commune sera de 4,95 €.

Le Maire propose de payer la différence entre le prix d'un repas pratiqué à la cantine de Michery (4,50 €) et le prix fixé par la commune de Pont-Sur-Yonne (4,95 €) soit 0,45 € par repas.

Le CM approuve à l'unanimité

[Retour](#)

FERMETURE DE LA MAIRIE À L'OCCASION DU PONT DU 1^{er} NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 2 novembre en raison du week-end de la Toussaint.

Le CM approuve à l'unanimité

[Retour](#)

COMMUNICATION DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le CM qu'il a reçu une proposition de la Société TERREM qui recherche des endroits pour y apporter de la terre (nettoyée, purifiée etc. ...). La terre arrivera en bateau jusqu'au port de Bray sur Seine et le transport jusqu'à Michery se fera en camion. La terre sera ensuite déposée dans un terrain communal au niveau de Chalembert. Nous recevrons 0.15 € HT de la tonne, cette indemnité sera versée une fois par mois.

D'autre part Mr le Maire informe le CM qu'il a signé un devis avec la Ste FROT au sujet du débroussaillage de la parcelle rue des Bertauches, parcelle qui se trouve derrière les containers, pour un montant de 360 € TTC.

Mr le Maire indique au CM qu'outre le concert de Gospel du samedi 21 Septembre il y aura samedi 29 Septembre prochain un concert de musique classique, à l'Église de Michery, organisé avec l'aide de l'école de Musique de la CCYN.

Christian Message rappelle que le changement de site est toujours en attente, mais propose au CM de mettre la Mairie sur Facebook, mais les membres du CM ne sont pas favorables à cette proposition.

Marcel Mazaleyrat donne des informations sur le PPRN (Plan de Prévention sur les Risques Naturels) et sur le PPRI (Plan de Prévention sur les Risques d'Inondation). Selon l'actuel PPRI aucune maison de Michery ne serait touchée par les crues. L'Etat revoit et souhaite actualiser les plans des 87 communes de l'Yonne et fera une enquête publique pour tenir informer la population et avoir son avis.

[Retour](#)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 21H55.

F. GARNIER

J.PISCAGLIA

M. LACOSTE

M. MAZALEYRAT

P. DELETTRE

C. MESSAGE

G.DAUTEL

MC. DUFAUD-MEYER

P.PILON

Véronique RAYET a donné pouvoir à Francis GARNIER

ANNE Marie MALLERON a donné pouvoir à Michel LACOSTE

Marc DA COSTA a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT